



# Commune de Ponthaux

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
ORDINAIRE DU 22 MAI 2024  
Salle communale de Ponthaux**

**Syndic** : **M. Pierre Bourgnon**  
**Conseillers.ère** : **Mme Stéphanie Mettraux, M. Antoine Julmy,  
M. Michel Noguet, M. Jan Salzmänn**  
**Secrétaire communale** : **Mme Anne-Françoise Renevey**

---

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2023.**  
Approbation
- 2. Rapport de gestion 2023**  
Présentation du 2<sup>ème</sup> rapport de gestion. Le Conseil communal y fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.
- 3. Comptes 2023**
  - 3.1. Présentation des comptes de résultats
  - 3.2. Présentation des comptes d'investissements
  - 3.3. Lecture du rapport de la fiduciaire Fidexpert SA, organe de révision, et de la Commission financière.
  - 3.4. Approbation des comptes
- 4. Demande de crédit d'engagement – Mesures de remise en état et de construction selon le PIEP**
  - 4.1. Présentation de l'investissement
  - 4.2. Préavis de la commission financière
  - 4.3. Approbation
- 5. Demande de crédit d'engagement complémentaire – Révision du plan d'aménagement local (PAL) - 2ème phase**
  - 5.1. Présentation de l'investissement
  - 5.2. Préavis de la commission financière
  - 5.3. Approbation
- 6. Modification des statuts de l'Association COSAHL**
  - 6.1. Présentation des modifications
  - 6.2. Préavis de la commission financière
  - 6.3. Approbation



## **7. Fusion Grolley-Ponthaux**

Informations diverses

## **8. Divers**

---

M. Pierre Bourgnon, Syndic, ouvre l'Assemblée communale ordinaire des comptes et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il salue la présence des membres de la Commission financière. Mmes Brigitte Marguet et Jacqueline Bovigny, ainsi que M. Jean-Etienne Roulin.

Les personnes excusées sont : Mme Stéphanie Broye, M. Patrick Kaeser.

Il informe que l'Assemblée communale a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980 à savoir par :

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle n° 19 du 10 mai 2024
- l'envoi à domicile d'une convocation tous-ménages
- l'affichage de la convocation au pilier public et sur le site internet

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'Assemblée.

M. Bourgnon demande si le mode de convocation et le tractanda donnent lieu à des remarques ou des questions. Comme il n'y a pas de remarque, M. Bourgnon déclare l'Assemblée ouverte et informe que les débats sont enregistrés pour faciliter la prise du procès-verbal. Il demande à ce que les noms et prénoms des intervenants soient donnés lors de chaque intervention.

Les scrutateurs sont nommés :

Pour la partie de gauche : M. Philippe Mettraux

Pour la partie de droite et le Conseil communal : M. Jean-Etienne Roulin

Les scrutateurs comptent et annoncent le nombre de personnes présentes et ayant le droit de vote. Il y a 39 citoyens présents, ce qui fixe la majorité absolue lors des votes à 20.

Pour l'approbation des comptes, le Conseil communal ne vote pas, il y a donc 34 votants pour une majorité absolue à 18.

### **1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2023**

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les Communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2022 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.



### **Vote**

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2023 lèvent la main.

Acceptent : 38 personnes

S'abstient : 0

Refuse : 0

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par 38 oui.**

## **2. Rapport de gestion 2023**

M. Bourgnon présente le 2ème rapport de gestion mis à disposition sur le site internet de la commune. Ce document est obligatoire selon la nouvelle loi sur les finances communales. Ce rapport doit être présenté en même temps que les comptes, le Conseil communal y fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.

Il s'agit d'un nouveau canal de communication complétant les informations à la population par le biais du bulletin communal, des tous-ménages, du site internet, de l'application iSarine ou du pilier public.

Le document n'est ni imprimé ni distribué par souci d'économie et d'écologie, mais demeure disponible sur le site de la commune. Les textes ont été préparés par les Conseillers pour leur dicastère respectif, ainsi que par Mme Renevey pour la partie « Population » et par Mme Grossrieder pour la partie « Finances ».

La présentation ne donne lieu à aucune remarque ou question.

## **3. Comptes 2023**

### **3.1. Présentation des comptes**

#### **Bilan**

L'actif du bilan avoisine les CHF 7'100'000.-- la fortune nette se monte à CHF 2'600'000.--.

#### **L'évolution des dettes bancaires**

Il s'agit uniquement des crédits **consolidés**. La trésorerie d'Etat n'y est pas incluse.

Les emprunts auprès de la Banque Raiffeisen ont été remboursés en totalité à leur échéance pour un montant de CHF 225'000.--.

Un nouvel emprunt a été contracté auprès de la BCF pour CHF 200'000.--

Les amortissements auprès de la BCF avoisinent pour 2023 les CHF 118'000.--.

Globalement nos emprunts bancaires ont diminué de CHF 143'120.--.

#### **Comptes du bilan 2023**

Le taux d'intérêt moyen avoisine les 1.03% avec une tendance à la hausse.

Les emprunts déjà existants ont été conclus les années passées pour de longues durées avec des taux de 0.7 à 0.8%, tandis que le dernier emprunt l'a été à 2.35% sur 10 ans.

#### **Comptes de résultats 2023**

Le budget prévoyait une perte de CHF 150'655.--.



Le résultat effectif a été nettement plus favorable, à l'instar de très nombreuses communes fribourgeoises, avec un bénéfice de CHF 34'181.--, soit environ CHF 184'836.-- de mieux.

Cette différence de CHF 184'000.-- entre la perte budgétée et le bénéfice réalisé s'explique par une diminution des charges de CHF 101'000.-- et une augmentation des recettes fiscales «et autres» de CHF 83'000.--.

Pour reprendre les termes de l'organe de révision : « De manière générale, nous avons pu constater que le budget a été très bien tenu pour la majorité des chapitres du compte de résultats ». Seules les variations principales sont donc présentées ci-après.

### **Administration**

Pour ce dicastère on peut noter une différence de CHF 2'600.-- de charges en moins.

### **Ordre et sécurité publics, défense**

Nous avons dû rembourser au canton, qui en a dorénavant la gestion, le fonds constitué pour le financement des abris PC. Ce remboursement a été en partie compensé par la dissolution de la réserve que nous avons constituée de longue date à cet effet. La charge restante se monte à CHF 10'246.60.

Ce dicastère affiche des charges supérieures de CHF 5'800.-- de plus que le budget.

### **Enseignement et formation**

La fréquentation de l'accueil extra-scolaire a été supérieure aux prévisions, ce qui explique l'augmentation des charges et de la participation des parents. Cela a engendré une augmentation globale de CHF 14'500.-- par rapport aux montants prévus.

Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence. On relève pour ce dicastère des charges supérieures de CHF 15'365.--.

### **Culture, sport et loisirs**

Pour ce dicastère le résultat est plus favorable de CHF 14'200.-- que les prévisions.

### **Santé**

Pour ce dicastère, les charges sont inférieures de CHF 3'987.--. Il ne s'agit que de charges liées

### **Prévoyance sociale**

Nos subventions aux crèches, garderies, école maternelle et accueil familial de jour ont été supérieures de CHF 16'585.--, contrairement à notre participation à l'aide sociale cantonale inférieure de CHF 25'456.--.

Globalement pour ce dicastère, nous constatons CHF 17'500.-- en moins.

### **Trafic et télécommunications**

Les frais hivernaux s'avèrent inférieurs de CHF 6'500.-- et l'entretien des routes a coûté CHF 17'800.-- de moins que budgétés. L'accotement prévu à la route du Pralet d'un montant CHF 18'000.-- n'a pas été réalisé.

Ce dicastère affiche CHF 25'000.-- de charges en moins que prévu.



## **Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

### ***Approvisionnement en eau***

Les frais d'entretien ont été de CHF 29'700.-- au-dessus des prévisions à cause de recherches de fuites, du déplacement d'une borne hydrante et du nouveau contrat d'entretien conclu avec notre gestionnaire de réseau SINEF.

CHF 22'200.-- ont été encaissés en plus pour les ventes d'eau et sur les taxes de base.

Une somme d'environ CHF 39'900.-- a été attribuée à la réserve, soit environ CHF 3'600.-- de moins que prévu.

### ***Epuration***

L'attribution à la réserve se monte à CHF 118'450.--, soit CHF 27'290.-- de plus que budgété.

### ***Ordures ménagères***

Les frais de ramassage ont dépassé les prévisions de CHF 6'300.-- pour s'établir à CHF 74'800.--.

Le taux de couverture des charges est de 71.9% pour un minimum légal admis de 70%.

L'ensemble du dicastère représente globalement CHF 6'700.-- de charges en moins.

## **Economie publique**

Ce dicastère contient les charges en lien avec l'entretien de nos forêts, direct ou via l'association de communes Forêts-Sarine. Les charges sont inférieures d'environ CHF 2'800.-- sur un budget total de CHF 9'400.--.

Après avoir présenté les 9 premiers dicastères et avant de poursuivre avec les impôts, nous constatons que 7 dicastères présentent des chiffres en deçà du budget et 2 d'entre eux ont dépassé les prévisions. Le résultat budgété est amélioré à ce stade d'environ CHF 52'000.--.

## **Finances et impôts**

Tous les impôts, à l'exception des impôts des personnes morales, de la contribution immobilière et des impôts sur les mutations, ont été supérieurs aux prévisions du Service cantonal des contributions pour les impôts ordinaires et à nos estimations prudentes pour les impôts spéciaux.

Concernant l'Auberge, le Conseil communal avait décidé d'accorder une aide ponctuelle consistant à l'abandon de la part commerciale du loyer pour les mois de novembre 2022 à mars 2023. Ce soutien représente sur l'exercice 2023 CHF 4'500.--. Le but était toujours le même, maintenir un établissement public dans notre commune.

Les dépenses non spécifiées budgétées à hauteur de CHF 30'000.-- n'ont été que partiellement utilisées, soit CHF 9'818.--. Il s'agissait des actions suivantes : soutien au Bois de mon cœur, soutien à Fribourg Solidaire, entretien du défibrillateur, organisation de Ponthaux fait son cinéma, achat de cônes Triopan, achat d'une nouvelle balançoire. Conformément à l'art. 91 al. 2 de la loi sur les communes, les dépenses non spécifiées doivent faire l'objet d'un rapport que le conseil communal présente à l'Assemblée en même temps que les comptes.



Ce compte nous a permis d'y attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget et de réagir rapidement dans le courant de l'année plutôt que de repousser des actions et projets à l'année suivante.

### **3.2. Présentation des comptes d'investissements**

En 2023, nous avons procédé à plusieurs investissements pour un montant global de CHF 166'835.65 sur la base de décisions prises par l'Assemblée communale. Six de ces investissements ne sont à ce jour pas encore bouclés et font l'objet d'un report sur 2024. Deux sont bouclés à la fin de l'exercice précédent, soit au 31.12.2023.

Le crédit voté pour des travaux d'adduction d'eau n'a plus été utilisé en 2023. Cet investissement a été bouclé au 31.12.2023.

Le crédit voté en 2021 de CHF 95'000.-- pour un crédit d'étude a été utilisé à hauteur de CHF 43'726 en 2021, CHF 27'009.-- en 2022 et CHF 2'229.-- en 2023. Le solde de CHF 22'035.-- est reporté sur 2024.

Le crédit voté en 2016 de CHF 35'000.-- pour la 2<sup>ème</sup> phase du PAL présente un dépassement de plus de CHF 70'000.--. Cette 2<sup>ème</sup> et dernière phase est bouclée au 31.12.2023. Un crédit complémentaire est demandé ce soir et les explications relatives à ce dépassement seront données par M. Antoine Julmy.

Le crédit voté en 2019 pour la mise en séparatif d'un collecteur à Nierlet ainsi que le crédit d'engagement complémentaire demandé lors de l'Assemblée des comptes de l'année passée n'ont pas été utilisés en 2023. Le solde de CHF 240'673.-- est reporté sur 2024.

Le crédit voté pour l'assainissement de la butte de tir et de la ciblerie n'a pas été utilisé en 2023. Le solde de CHF 107'210.-- est reporté sur 2024.

Le crédit voté pour les mesures sécuritaires et la pose d'un abribus à la Prali de Simon a été utilisé pour un montant de CHF 3'877.--. Le solde de CHF 26'123.-- est reporté sur 2024.

Le crédit voté pour l'entretien et la rénovation du complexe scolaire et de la salle communale a été utilisé pour un montant de CHF 88'023.--. Le solde de CHF 71'977.-- est reporté sur 2024.

Le crédit voté pour l'assainissement de l'éclairage public a été utilisé pour un montant de CHF 63'162.--. Le solde de CHF 1'838.-- est reporté sur 2024.

La présentation des comptes étant terminée, M. Bourgnon passe la parole à l'Assemblée pour répondre aux questions qui subsistent. La parole n'est pas demandée.



### **3.3. Lecture du rapport de la fiduciaire Fidexpert SA, organe de révision, et de la Commission financière.**

#### **Mme Brigitte Marguet :**

La Commission financière a approuvé le rapport de la fiduciaire Fidexpert SA, laquelle a effectué le contrôle des comptes 2023.

Les principales caractéristiques des comptes étant mises en exergue dans le Bulletin d'informations, la Commission peut renvoyer l'Assemblée à l'exposé et aux explications fournis par M. Pierre Bourgnon, Syndic de la commune et Conseiller aux finances.

La Commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes 2023, clôturés par un bénéfice de CHF 34'181.72.

M. Bourgnon remercie la Commission financière pour son rapport. Avant de passer au vote, il informe l'Assemblée et les scrutateurs que selon l'article 18 de la Loi sur les Communes, le Conseil communal ne vote pas sur l'approbation des comptes.

### **3.4 Approbation des comptes**

#### **Vote**

Les personnes qui acceptent les comptes de résultats et d'investissements 2023 lèvent la main.

Acceptent : 33 personnes

S'abstient : 1

Refuse : 0

**Les comptes sont acceptés à la majorité par 33 oui, 1 abstention.**

M. Bourgnon remercie l'Assemblée communale au nom du Conseil communal pour sa confiance, ainsi que Mme Grossrieder pour la tenue de la comptabilité.

### **4. Demande de crédit d'engagement – Mesures de remise en état et de construction selon le PIEP**

#### **4.1. Présentation de l'investissement**

Sur la base du PIEP (Plan des infrastructures d'eau potable) et de ses mesures qui en découlent, le Conseil communal propose de réaliser un investissement.

À noter que les coûts ont été calculés par un bureau d'ingénieurs et qu'ils ne sont pas fixes. En effet, le montant des travaux dépasse le seuil de la Loi sur les marchés publics, ce qui exige un appel d'offres public. Une demande d'enquête préalable a été soumise aux services concernés et est positive, sous réserve de quelques points d'adaptation.

La 1<sup>ère</sup> mesure comprend la mise en conformité entre la Route de la Grama et la Route de l'École, ainsi que le bouclage de la Route de Noréaz.

La 2<sup>ème</sup> mesure comprend la mise en conformité entre la Route de Grolley (Ponthaux) et l'Impasse du Verger.

En parallèle, le Conseil communal souhaite profiter des travaux du bouclage de la Route de Noréaz afin d'effectuer des travaux de renforcement du talus. Le talus



s'affaisse peu à peu ce qui provoque également l'affaissement du trottoir ainsi que celui de la route. Ces travaux sont durables et n'ont pas de conséquence sur l'ERE (espace réservé aux eaux).

Le Conseil communal propose d'accepter la demande de crédit pour des mesures de remise en état et de construction selon le PIEP de CHF 650'000.--, financées par un emprunt bancaire et la réserve «eau potable». Il représente des charges financières annuelles de CHF 13'150.--.

La présentation étant terminée, M. Salzmann demande s'il y a des questions. La parole n'est pas demandée.

#### **4.2. Préavis de la commission financière**

##### **Mme Brigitte Marguet :**

La Commission financière préavis favorablement la demande d'un crédit d'engagement de CHF 650'000.--. Ce montant sera financé par la réserve « maintien de la valeur » pour un montant de CHF 400'000.-- et par un emprunt bancaire pour un montant de CHF 250'000.-- et sera financièrement supportable.

#### **4.3. Approbation**

M. Bourgnon remercie la Commission financière pour la lecture du rapport et passe au vote.

##### **Vote**

Les personnes qui acceptent la demande de crédit d'engagement pour les mesures de remise en état et de construction selon le PIEP, financée par un emprunt bancaire et la réserve «maintien de la valeur - eau potable» se prononcent par main levée.

Acceptent : 39 personnes

S'abstient : 0

Refuse : 0

**La demande de crédit d'engagement pour les mesures de remise en état et de construction selon le PIEP de CHF 650'000.-- est acceptée à l'unanimité par 39 oui.**

### **5. Demande de crédit d'engagement complémentaire – Révision du plan d'aménagement local (PAL) - 2ème phase**

#### **5.1. Présentation de l'investissement**

La deuxième étape du PAL consistait à :

- reprendre les différents préavis cantonaux et à modifier le projet en conséquence.
- élaborer le dossier de mise à l'enquête publique et la séance d'information aux citoyens de Ponthaux,
- traiter les éventuelles oppositions au projet.

Un crédit de CHF 35'000 avait été demandé en Assemblée communale en décembre 2016.

Depuis cette date, le dossier a été transmis aux différents services de l'État, lesquels ont requis diverses modifications avant de nous le renvoyer. De surcroît,



la législation en matière d'aménagement a évolué en cours de procédure, entraînant des ajustements nécessaires. Urbaplan a aussi sous-estimé les conditions d'approbation ce qui est également à l'origine du dépassement.

Ces étapes supplémentaires ont malheureusement occasionné des frais considérables en honoraires d'urbanisme. Malgré les efforts du bureau Urbaplan, il n'a pas été possible de respecter l'enveloppe budgétaire initialement fixée, en raison des exigences changeantes et des nouveaux impératifs législatifs.

Le Conseil communal demande un complément budgétaire de CHF 70'000.-- pour couvrir le dépassement.

Le Conseil communal propose d'accepter ce crédit d'engagement complémentaire de CHF 70'000.--, qui a déjà été financé par les liquidités. Il représente des charges financières annuelles de CHF 7'000.--.

La présentation étant terminée, M. Julmy demande s'il y a des questions. La parole n'est pas demandée.

## **5.2. Préavis de la commission financière**

### **Mme Brigitte Marguet :**

La Commission financière préavise favorablement la demande d'un crédit d'engagement complémentaire pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) - 2ème phase, pour un montant de CHF 70'000.--. Ce montant a été financé par les liquidités et est financièrement supportable.

Pour rappel, ce PAL ne date pas d'hier et le Conseil communal n'a aucun pouvoir de décision sur cet objet. Les règles en vigueur doivent être respectées et elles ont un coût. Au cours des années précédentes, les coûts supplémentaires ont toujours été présentés avec transparence lors des différentes Assemblées communales. Aujourd'hui nous pouvons espérer y mettre un terme.

## **5.3. Approbation**

M. Bourgnon remercie la Commission financière pour la lecture du rapport et passe au vote.

### **Vote**

Les personnes qui acceptent la demande de crédit d'engagement complémentaire dédié à la révision du plan d'aménagement local (PAL) - 2ème phase, lèvent la main.

Acceptent : 38 personnes

S'abstiennent : 0

Refuse : 1

**La demande de crédit d'engagement complémentaire pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) - 2ème phase de CHF 70'000 est acceptée à la majorité par 38 oui et 1 non.**

## **6. Modification des statuts de l'Association COSAHL**

### **6.1. Présentation des modifications**

Les statuts qui sont présentés ont été acceptés lors de l'assemblée des délégués le 2 mai 2024 et ils doivent maintenant être ratifiés par les législatifs des différentes communes. Ces modifications portent sur 2 points, à savoir l'augmentation de la limite d'endettement et sur l'acceptation de l'entrée de



Givisiez au sein du comité directeur. Le point qui avait donné lieu à des discussions lors de l'Assemblée communale de mai 2023, a été complètement abandonné, car il a été refusé par les différents législatifs.

Actuellement plusieurs investissements supérieurs à 1 mio de francs sont en cours :

- 2022-2024 : achat des terrains pour la construction du CO de Givisiez
- 2023-2026 : assainissement des ailes de 1974 et 1978 ainsi que de l'enveloppe globale du CO de Marly, aménagement de 3 nouvelles salles de classe
- 2022-2028 : études et construction du CO de Givisiez

Depuis le printemps 2023, il y a eu la poursuite des réflexions pour l'adaptation de l'offre en fonction de la progression démographique. Une étude Microgis avait été réalisée et prévoyait à l'horizon 2035 une augmentation de 14 à 17 classes supplémentaires. Pour faire face à cette forte augmentation du nombre d'élèves au sein des CO, de nouveaux investissements ont été programmés, faisant partie du plan financier 2025-2029.

#### **Nouveaux objets :**

- 2027-2028 : transformation des locaux du CO de Sarine Ouest, dont réaffectation de l'appartement du concierge
- 2029-2030 : agrandissement et rénovation du CO de Pérolles

Selon l'étude détaillée réalisée par le comité directeur, les futurs investissements ont dû être revus à la hausse de par l'augmentation des coûts des matériaux de construction :

#### **Coûts de construction bruts (subventions non déduites) en décembre 2022**

CO de Marly : 19,45 millions

CO de Givisiez (sans les terrains) : 61,5 millions

#### **Projection actuelle des coûts**

CO de Marly : 24,5 millions

CO de Givisiez (sans les terrains) : 82,9 millions

Pour pouvoir tenir compte de ces charges supplémentaires, il a été demandé d'augmenter le plafond d'endettement, qui est depuis plusieurs années à 100 mio de francs. La nouvelle projection de l'endettement avoisine les 125 mio. Pour faire face à l'augmentation démographique et financer les différents investissements nécessaires, le relèvement du seuil d'endettement serait fixé à 150 mio de francs.

La représentation purement théorique de cette évolution, représenterait pour Ponthaux :

100 mio à 0.94038 = CHF 940'380

150 mio à 0.94038 = CHF 1'410'570

Engagement net effectif de la Commune de Ponthaux au 31.12.2023 :

CHF 271'724 sur un total de CHF 28'895'227.

La situation est hypothétique, il s'agit uniquement d'une possibilité d'endettement. L'endettement est soumis à un encadrement : une dépense nouvelle supérieure à 5 millions de francs est soumise au référendum facultatif et celles supérieures à 10 millions au référendum obligatoire.



La valeur assurée des bâtiments, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 se monte à 123,3 millions (sans mobilier et informatique), ce qui relativise l'endettement.

La demande d'approbation relève uniquement de la possibilité d'endettement, il ne s'agit pas d'un blanc-seing et chaque nouvel investissement peut être soumis au référendum facultatif ou obligatoire. L'article 39 serait modifié en conséquence.

Le deuxième point soumis au vote concerne l'article 16. Comme la commune de Givisiez va accueillir le nouveau CO, les statuts prévoient qu'une commune-siège fasse partie du comité directeur. La composition du comité de direction passera de 10 à 11 membres. Il y a lieu de régulariser la situation et de mettre en conformité l'article précité.

La présentation étant terminée, M. Noguét demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas.

## **6.2. Préavis de la commission financière**

### **Mme Brigitte Marguet :**

La Commission financière préavis favorablement les modifications des statuts de l'Association COSAHL.

## **6.3. Approbation**

M. Bourgnon remercie la Commission financière pour la lecture du rapport et passe au vote. Il précise que le vote se fera séparément pour les 2 articles.

### **Vote**

Les personnes qui approuvent la modification de l'art. 16 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL), soit le passage de 10 à 11 membres au sein du comité de direction, se prononcent par main levée.

Acceptent : 36 personnes  
S'abstiennent : 2  
Refuse : 1

**La modification de l'art. 16 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL), soit le passage de 10 à 11 membres au sein du comité de direction est acceptée à la majorité par 36 oui, 2 abstentions et 1 non.**

### **Vote**

Les personnes qui approuvent la modification de l'art. 39 des statuts de l'Association COSAHL, soit l'augmentation de la limite d'endettement de 100 à 150 mio de francs, se prononcent par main levée.

Acceptent : 33 personnes  
S'abstient : 1  
Refusent : 4



**La modification de l'art. 39 des statuts de l'Association COSAHL, soit l'augmentation de la limite d'endettement de 100 à 150 mio de francs est acceptée à la majorité par 33 oui, 1 abstention et 4 non.**

## **7. Fusion Grolley-Ponthaux**

M. Bourgnon remercie les citoyens pour le magnifique soutien apporté à ce projet en le plébiscitant pareillement. Les résultats du vote ont dépassé les pronostics les plus optimistes, récompensant ainsi de nombreuses heures de réflexion, de préparation et de séances. La journée du 3 mars a été riche en émotions, elle restera gravée dans les mémoires.

Quelques chiffres pour illustrer l'évolution des votes entre 2015 et 2024 :

### **Votation du 20 septembre 2015**

	<u>oui</u>		<u>non</u>		<u>participation</u>
Ponthaux	215	68.69%	98	31.31%	63.0%
Grolley	335	48.83%	351	51.17%	51.1%

### **Votation du 3 mars 2024**

	<u>oui</u>		<u>non</u>		<u>participation</u>
Ponthaux	375	89.07%	46	10.93%	73.0%
Grolley	684	75.00%	228	25.00%	59.3%

On relève la proportion des votes favorables tant à Ponthaux qu'à Grolley, ainsi que l'augmentation du taux de participation.

Le mercredi suivant la votation, les 2 Conseils communaux se sont réunis pour traiter de différentes thématiques :

- La répartition des fonctions et dicastères 2025-2026
- La constitution du nouveau Conseil et la répartition des travaux en 16 groupes
- L'établissement d'une liste et d'un planning des tâches à accomplir

Il n'y aura plus d'Assemblée communale ordinaire, mais le Conseil communal n'exclue pas de devoir convoquer une Assemblée communale extraordinaire après l'été. Un dernier investissement pour l'eau et/ou l'épuration pourrait être soumis au vote.

Le budget 2025 se fera sur la base des budgets des deux communes et sera ensuite consolidé. Il sera préavisé par la commission financière nouvellement constituée et ensuite approuvé par le Conseil général au début 2025.

Le nouveau Conseil communal sera constitué de 9 conseillers communaux selon la convention de fusion, soit 2 cercles électoraux. Grolley passera de 7 à 6 conseillers/ères, le retrait de Guillaume Rohrbasser permet cette diminution d'effectif. Ponthaux passera de 5 à 3 conseillers/ères, Stéphanie Mettraux et Michel Noguet se retireront à la fin de l'année.



Les Conseillers/ères en place pour la fin de la législature seront :

**Grolley**

Christophe Prétet  
David Buchs  
Gianmarco Ferri  
Nicolas Robyr  
Birgit Bronner  
Valentin Sapin

**Ponthaux**

Pierre Bourgnon  
Antoine Julmy  
Jan Salzmänn

Le Conseil général de Grolley est actuellement de 30 membres. Selon la convention de fusion, il devra être augmenté à 42 membres et permettre ainsi la représentation du cercle électoral de Ponthaux, avec l'élection de 12 conseillers généraux. L'entrée en fonction est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La charge de travail pour un Conseiller général représente 2 à 3 séances par année, à quoi il faut rajouter des séances de commissions et de groupes.

M. Bourgnon invite les personnes intéressées à représenter Ponthaux au Conseil général à se présenter lors des élections prévues le 6 octobre prochain. Des formulaires d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune.

**Dates à retenir :**

**Lundi 26 août 2024** (midi) : délai pour le dépôt des listes

**Dimanche 6 octobre 2024** : 1<sup>er</sup> tour

**Dimanche 27 octobre 2024** : éventuel 2<sup>ème</sup> tour

**Mardi 21 janvier 2025** (date provisoire) : séance constitutive du Conseil général et élection des membres des commissions obligatoires.

Et pour terminer, la convention scolaire signée avec Grolley en 2023 devient caduque. De par l'entrée en force de la fusion, le cercle scolaire sera commun de facto, dès août 2025.

## 8. Divers

### ***Ponthaux bouge***

M. Bourgnon rappelle la manifestation prévue le week-end de la Fête-Dieu.

### ***Le Conseil des Parents***

Mme Adriana Cilidonio quitte le conseil des parents car son fils rejoindra le CO en août prochain. M. Bourgnon la remercie pour ses années d'engagement.

Le poste est donc à repourvoir pour accompagner Mme Corine Fragnière-Angéloz. Les parents d'enfants scolarisés au degré primaire, intéressés par ce poste, peuvent s'annoncer auprès de M. Noguét ou de l'administration communale.

### ***Commission durable***

Mesdames Nicole Guisolan et Viviane Beyeler, ainsi que M. Christian Widmer quittent également la commission durable (verte) après s'y être investis durant plusieurs années. M. Bourgnon les remercie également pour leur précieux engagement.

Nous recherchons au maximum 3 personnes pour rejoindre Mme Fiona Dorthe et M. Frédéric Schmutz qui continuent dans cette commission. Contact et renseignements auprès de M. Bourgnon.



Au terme de cette Assemblée communale, M. Bourgnon remercie les personnes présentes pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et leur souhaite une bonne fin de soirée. Il invite les personnes présentes à venir partager le verre de l'amitié accompagné d'amuse-bouches à l'Auberge communale.

M. Bourgnon clôt l'Assemblée à 21h00.

### AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

P. Bourgnon

La Secrétaire

A.-F. Renevey